

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-50-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

N° 50/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Mise à jour du tableau des effectifs

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Procuration	
Suppléé(e)s	Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
Excusé(e)	Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Président présente le tableau des effectifs en tenant compte :

- 1- Du tableau annuel 2025 des avancements de grades adjoints administratifs et rédacteurs adoptés le 25 février 2025,
- 2- Des promotions internes 2025 adoptés le 25 février 2025,
- 3- Des créations de 3 postes adoptées le 25 février 2025,
- 4- Des régularisations à la suite de l'effectivité des recrutements sur le service assainissement,
- 5- De la réussite de Marilyne JAUD au concours d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe auparavant Non titulaire au grade d'adjoint administratif,
- 6- De la décision de poursuivre le recours à la mise à disposition de la MHD pour le poste d'accompagnateur PTRE (suppression d'un poste au grade de Technicien),
- 7- Du recrutement d'un agent contractuel à France Service Amancey à la place d'un titulaire,
- 8- De la transformation de 2 postes d'agents d'exploitation assainissement prévu en droit privé et finalement pourvu par des titulaires de la FPT : 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe et 1 agente de maîtrise,
- 9- De la transformation d'un poste d'agent d'exploitation à temps complet à un temps partiel (droit privé).

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le tableau des effectifs modifié, en pièce jointe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-50-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2025

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

